

Contrat d'engagement œufs **du 9 janvier 2019 au 18 décembre 2019**

(42 livraisons possibles)

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sont :

- *Contrat direct producteur/consommateur, en pré-financement : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires,*
- *Les bénévoles se chargent de la transmission des contrats et des distributions ;*
- *Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables ;*
- *Echanges et vie locale entre Paysan et Mangeur : les champs sont notre paysage partagé ;*
- *Culture et élevage respectueux de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne.*

Entre l'**adhérent** du groupe AMAP « CHAMPS LIBRES » :

Nom :
Prénom
Adresse :
Tél
E-mail :

L'aviculteur:

DESSERVILLE Michel
Ferme de Toussacq
77480 Villenaux La Petite
Tel : 06 65 56 16 26
E-mail : michel.desserville@sfr.fr

Et

La structure "Les Champs des Possibles" représentée par **Sylvain Péchoux**, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenaux-la-Petite
N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945
Tel: 06 95 23 94 13
E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP.

- Modalités contractuelles -

Durée du contrat : du 9 janvier 2019 au 18 décembre 2019 (42 livraisons possibles)

Livraisons : le mercredi de 19h30 à 20h30 aux Vergers de l'îlot (le calendrier qui suivra le calendrier du contrat légumes) :

- ✓ 1 fois toutes les 2 semaines du 9 janvier 2019 au 17 avril 2019
- ✓ 1 fois par semaine du 1 mai 2019 au 18 décembre 2019

Modalité de livraison choisie à compter du 1^{er} mai 2019 :

- toutes les semaines (quantité minimum 6 œufs)
 tous les 15 jours (quantité minimum 12 œufs) ⇒ Semaine A OU Semaine B

Contrat choisi (cochez le contrat choisi)

Description	Nombre d'œufs	Prix	TOTAL
<input type="checkbox"/> 1ère formule (42 livraisons)			
12 œufs toutes les 2 semaines du 09/01 au 17/04 inclus	96	48 €	150 €
6 œufs toutes les semaines du 01/05 au 18/12 inclus	204	102 €	
<input type="checkbox"/> 2ème formule (42 livraisons)			
12 œufs toutes les 2 semaines du 09/01 au 17/04 inclus	96	48 €	252 €
12 œufs toutes les semaines du 01/05 au 18/12 inclus	408	204 €	
<input type="checkbox"/> 3ème formule (25 livraisons)			
12 œufs toutes les 2 semaines du 09/01 au 17/04 inclus	96	48 €	150 €
12 œufs toutes les 2 semaines du 01/05 au 18/12 inclus	204	102 €	

Règlement : 3 possibilités (cochez la formule choisie)

- paiement en une fois (un chèque), encaissement fin février
 paiement en deux fois (deux chèques) encaissement fin février et mi juin
 paiement en trois fois (trois chèques) encaissement fin février et mi juin et mi septembre

Merci d'indiquer les numéros des chèques joints au contrat :

	N° du chèque 1	N° du chèque 2	N° du chèque 3	Banque	Montant par chèque (1 chèque)	Montant par chèque (2 chèques)	Montant par chèque (3 chèques)
1ère formule					150 €	75 €	50 €
2ème formule					252 €	126 €	84 €
3ème formule					150 €	75 €	50 €

CHEQUES LIBELLES A L'ORDRE DE "LES CHAMPS DES POSSIBLES".

Prix des œufs et aléas :

- * Le prix de l'œuf est fixé à 0,5 €.
- * Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de ponte et donc une incidence sur les différentes livraisons programmées. **Ainsi, chaque contrat assure à l'adhérent la livraison du nombre d'œufs souhaité sur la durée du contrat mais la répartition ne sera pas forcément identique toutes les semaines.**
- * Comme les œufs sont produits tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre la veille du jour même de la distribution et 9 jours plus tôt. Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte.

Les engagements

Engagements de l'adhérent :

- * Adhérer au groupe AMAP, participer à la concrétisation de ses objectifs, et assurer sa part de permanence aux distributions (au moins une distribution sur la durée du contrat).
- * Pré-financer la production.
- * Participer aux ateliers pédagogiques proposés par l'éleveur pendant la période d'engagement.
- * Venir chercher ses œufs sur le lieu de distribution les mercredis prévus dans le contrat. En cas d'absence, les œufs pourront être remis à une tierce personne désignée par l'adhérent. **L'adhérent s'engage à prendre la quantité d'œufs prévus sur la durée de son contrat.** A échéance du contrat, les œufs non pris ne pourront être ni réclamés ultérieurement, ni remboursés.

Engagements de l'agriculteur :

- * Production respectueuse de la nature.
- * Alimentation des poules issue de l'agriculture biologique.
- * Livrer toutes les semaines des œufs extra-frais, issue de sa production et répartis quantitativement de manière conforme aux souhaits des adhérents souscripteurs.
- * Être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des poulaillers.
- * Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- * Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- * Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- * Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

Evolution du contrat :

Si une modification est envisagée au cours de la saison, un avenant au présent contrat pourra être réalisé par les adhérents concernés.

Fait à, le

Signature de l'adhérent

Signature de l'agriculteur

Signature du président de la
structure
Les Champs des Possibles